



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 96979

### Texte de la question

M. Michel Havard appelle l'attention de Mme la ministre de l'environnement, du développement durable, des transports et du logement sur la nécessité d'intensifier notre effort de recherche en matière d'éolien maritime. Plusieurs études économiques récentes montrent que la France a des atouts pour devenir un acteur important de l'énergie éolienne en mer mais doit, pour rattraper notre retard sur la Grande-Bretagne ou le Danemark, faire un accroissement d'innovation pour concevoir les éoliennes maritimes de prochaine génération. Avec ses 3 500 km de côtes et ses trois façades maritimes, notre pays occupe une situation géoclimatique exceptionnelle et possède le deuxième potentiel pour l'éolien marin en Europe, derrière la Grande-Bretagne : 90 TWh par an facilement exploitable, soit près de 20 % de la consommation électrique totale de la France prévue en 2020. La France est donc particulièrement bien placée pour devenir une référence mondiale en matière d'éolien maritime. Or ce type d'éolien devrait croître de 20 % chaque année d'ici à 2035 et ce marché dépassera celui de l'éolien sur terre en 2026 du fait de la saturation des sites. En 2035, ce sont 25 gigawatts (GW) d'éoliennes qui devraient être installées chaque année au large des côtes européennes, ce qui permettra de réduire les émissions européennes de CO<sub>2</sub> de 20 millions de tonnes par an. La France a affiché un objectif ambitieux visant à développer 6 GW d'éolien *offshore* d'ici 2020, ce qui représente un investissement de 20 milliards d'euros et c'est dans cette perspective qu'elle a lancé un appel à candidatures pour la construction de 600 éoliennes en mer qui devrait permettre une réduction de plus de 6 millions de tonnes de nos émissions de CO<sub>2</sub>. Cet essor de l'éolien maritime constitue également un levier puissant pour le développement économique et l'emploi local et suscite de nombreuses initiatives de la part des collectivités territoriales et des grands ports français. Le rapprochement des agglomérations du Havre et de Saint-Nazaire autour de l'éolien marin pour capter cette croissance le montre ainsi que les projets de parcs maritimes initiés par Bordeaux, Brest ou Lorient qui sont les principaux ports intéressés par une reconversion dans l'éolien marin. Néanmoins, si la France veut tirer pleinement partie du développement de l'éolien maritime au niveau national et européen, elle doit être en mesure de développer des innovations de rupture dans le domaine des matériaux, des turbines, de l'électronique de puissance et des éoliennes flottantes, pour pouvoir faire jeu égal avec les principaux acteurs industriels de ce secteur stratégique qui sont tous allemands ou danois et rester dans la course technologique dans la mise au point des éoliennes maritimes géantes de prochaine génération qui auront une puissance de 10 MW et pourront produire, en moyenne annuelle, assez d'électricité pour alimenter 15 000 foyers hors chauffage. Compte tenu des ces enjeux économiques, écologiques, industriels et technologiques majeurs, il lui demande donc quelles mesures spécifiques elle envisage pour structurer et développer la recherche et les innovations de rupture dans ce domaine et hisser ainsi notre pays au meilleur niveau d'excellence européen et mondial en matière d'éolien maritime.

### Données clés

**Auteur :** [M. Michel Havard](#)

**Circonscription :** Rhône (1<sup>re</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 96979

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 28 décembre 2010, page 13873

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)